



VILLE DE LAMBESC

RÉPUBLIQUE

Envoyé en préfecture le 31/10/2023

Reçu en préfecture le 31/10/2023

Publié le

ID : 013-211300504-20231018-DM\_2023\_328-AU



## DECISION n° 2023-328

**Portant sur un contrat de cession de prestation de service des droits d'exploitation d'un spectacle avec l'association Jazzmania pour la manifestation du Marché de Noël du 10 décembre 2023**

Le Maire de la Commune de Lambesc.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22 ;

**VU** la délibération n° 2022-017 certifiée exécutoire le 28 février 2022 portant délégation à Monsieur le Maire de certaines attributions du Conseil Municipal en application de l'article L.2122-22 du CGCT ;

**VU** l'avis favorable émis par le service juridique de la collectivité en date du 18 octobre 2023

**CONSIDERANT** le contrat de prestation de service des droits d'exploitation d'un spectacle avec l'association « Jazzmania » pour la manifestation du Marché de Noël fixée au 10 décembre 2023,

### DECIDE

**Article 1.-** De signer un contrat de prestation de service des droits d'exploitation d'un spectacle avec l'association Jazzmania, 2 avenue de la Résistance – 13410 LAMBESC, pour une représentation fixée le 10 décembre 2023.

**Article 2.-** La représentation est donnée à titre gracieux.

**Article 3.-** La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le requérant peut former son recours soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique, par le biais de l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Dans ce délai, il peut être présenté un recours administratif auprès de la commune, prorogeant le délai de recours contentieux.

**Article 4.-** La Direction Générale des Services de la ville de Lambesc est chargée de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet.

*Fait à Lambesc, le 18 octobre 2023*

**Bernard RAMOND**

Maire de Lambesc

Conseiller métropolitain de la Métropole Aix-Marseille-Provence



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Ville de Lambesc - 6, Boulevard de la République - 13410 Lambesc

Tél. 04 42 17 00 50 - [www.lambesc.fr](http://www.lambesc.fr)